



SYNDICAT CGT
DES PERSONNELS DE LA
REGION NORD/PAS DE CALAIS
ET DES
ORGANISMES ASSOCIES

DEWULF Fabrice
Secrétaire Général

SECTION EPLE

A

Monsieur Georges DE VREESE
Directeur Général Adjoint
Conseil Régional Nord/Pas de Calais

Lille, le 13 septembre 2013

Objet : validité examen professionnel organisé par le Conseil Régional Nord/Pas de calais des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} catégorie des EE

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Dans un souci d'équité, nous nous permettons d'intervenir auprès de vous afin de régulariser une position du Conseil Régional Nord/Pas de Calais concernant **le délai de validation de l'examen professionnel des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe des EE que vous avez limité à 3 ans.**

Le cadre réglementaire de la durée d'un examen professionnel est ILLIMITEE.

De nombreux agents contractuels qui ont eu cet examen professionnel mis en place pour la Région voient arriver l'échéance de ces 3 ans avec beaucoup de désespoir.

Nous vous demandons d'appliquer la même règle statutaire de l'examen professionnel à celui qui a été organisé par le Conseil Régional Nord/Pas de calais.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre requête,

Recevez Monsieur le directeur Général Adjoint, mes salutations les plus respectueuses.

Fabrice DEWULF
Secrétaire Général

Copie à :

- Madame C DE PARIS ;
- Monsieur G PIRA.